

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2434

présenté par
Mme Coggia, M. Anglade, Mme Lakrafi et Mme Yadan

ARTICLE 67

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.